

Communiqué du Syndicat Autonome des Postiers 26.4.2015

La nouvelle CCT de la Poste: une catastrophe !

Ce que nous craignons en février est arrivé : les associations de personnel Syndicom et Transfair ont accepté la nouvelle Convention collective de travail (CCT), malgré les nombreuses dégradations par rapport à l'actuelle :

- 1) les collaborateurs perdent 68 jours de congés (Vacances, primes de fidélité, congés payés) sur une carrière d'une durée moyenne de 25 ans.
- 2) Plus qu'une pause de courte durée par jour.
- 3) L'allocation de naissance est supprimée dans certains cantons.
- 4) L'augmentation automatique durant les 12 ères années de service est supprimée.
- 5) Le personnel du Réseau postal aura son salaire maximal 10% plus bas que les autres employés à la Poste. Ceux qui seront au maximum verront leur salaire bloqué indéfiniment.
- 6) La Poste instaure un contrat avec taux optionnel et La Poste peut baisser de 20% le temps de travail par année, sans droit au plan social.
- 7) Un nombre important de collaborateurs sortent du champ d'application de la CCT.
- 8) Le délai de résiliation en cas de licenciement ou de baisse du taux d'occupation passe de 6 à 3 mois.
- 9) La protection contre les licenciements abusifs (représentants du personnel ou autre) est supprimée. Il n'y a plus de droit à la réintégration dans l'entreprise.

Cette dernière capitulation est la plus grave. Comment les associations de personnel Syndicom et Transfair ont pu en arriver là ?

Premièrement, leurs dirigeants savent que leur fonctionnement est dépendant de l'argent qu'ils reçoivent de la Poste (1,5 million par année). Donc s'ils ne signent pas la CCT, ils renoncent à cet argent, et ils ne peuvent s'en passer.

Deuxièmement, sans CCT les rapports de force changent. Ce que les syndicats n'obtiennent pas dans les salons confortables, ils doivent l'obtenir par la lutte. Et la lutte, ils en ont perdu l'habitude.

« Pour l'instant la capacité de mobilisation du syndicat n'était pas suffisante pour envisager de refuser la CCT. » (JF Donzé, secrétaire syndical Syndicom. Le Quotidien Jurassien, 13.04.15)

Quelle solution pour le personnel ?

Nous invitons le personnel déçu par ces résultats à adhérer au SAP, le seul syndicat reconnu 100% Poste, le seul qui n'a pas les mains liées et le seul syndicat qui ne reçoit pas d'argent de la Poste.

Le SAP attend le traitement de sa plainte auprès de l'Organisation International du Travail, et parallèlement va entamer une procédure devant la juridiction civile suite à l'arrêt du Tribunal Fédéral.